

Je souhaite que l'espace vert du Broustey - parcelle de soussol rétrocedée à la Nairie, jouxtant la parcelle AV 29 (la mienne) reste un espace vert. Je considère qu'il a été payé collectivement par les co-lotés du Broustey et que son bénéfice devrait leur rester acquis.
Je souhaiterais qu'un bande végétal d'un minimum de 10 mètres de largeur soit prévue à cet endroit afin qu'aucune construction ni de plan-métier à étage (R+1) ne porte préjudice à ma qualité de vie (ensoleillement) mes yeux sours et vue normale mesme, afin de préserver la tranquillité de ma vie privée.
Je pâtis depuis de la construction récente d'un lotissement au nord

14

de la parcelle (+2 voisins!), cette zone étant initialement destinée à l'extension éventuelle de la zone commerciale, et non à la construction résidentielle.

Au total, toute nouvelle construction mitoyenne de ma parcelle, m'expose à ~~ce~~ ce que mon bien immobilier perde de la valeur au point qu'une vente serait impossible.
~~seul~~ Le bien sis en AV 29 est ma seule propriété! Je vous remercie de ne pas m'en faire de nouvelles supplémentaires

Carole